

Bulletin d'adhésion Association Bioforce



NOM

ORGANISME

ADRESSE

TELEPHONE

FAX

E-MAIL

Conformément à nos statuts, votre adhésion sera validée en Conseil d'Administration : merci de nous indiquer en quelques mots votre motivation à rejoindre l'association Bioforce :

Montant de la cotisation*

Personnes physiques et associations | 35 euros

Autres personnes morales | 1000 €

Le montant de la cotisation est le montant minimum pour devenir membre de l'association. Un don supérieur vous permettra de soutenir encore davantage l'action de l'Institut, tout en bénéficiant des mêmes avantages fiscaux*. Nous vous en remercions par avance.

Règlement de la cotisation

- **par chèque** à l'ordre de "Institut Bioforce". Merci de l'adresser à : Institut Bioforce, Delphine Foray, 41 avenue du 8 mai 1945, 69694 Vénissieux cedex France

- **par virement** aux coordonnées suivantes :

RIB : Code banque 30002 – code guichet 01958 – numéro de compte 0000060118E – clé RIB 25 | Domiciliation : LCL DRIF LYON IBAN FR46 3000 2019 5800 0006 0118 E25 BIC/SWIFT CRLYFRPP | Titulaire du compte : Institut Bioforce Développement 41 avenue du 8 mai 1945 69200 Vénissieux | Adresse de la banque : LCL 69 boulevard Laurent Gerin 69200 Vénissieux

Nous vous enverrons en retour un reçu fiscal.

* L'Institut Bioforce est une association à but non lucratif reconnue d'intérêt général. En tant que **particulier**, vous pouvez déduire jusqu'à 66% des dons annuels (don, adhésion, mécénat), retenus dans la limite de 20% de vos revenus nets imposables. Tout excédant pourra être reporté les 5 années suivantes. En tant qu'**entreprise**, votre don ou mécénat ouvre droit à une déduction fiscale égale à 60% du versement sur l'IS dans la limite d'un plafond de 5 pour mille (0.5%) du chiffre d'affaires annuel.